



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reserva
du
Moniteur
belge



09069576

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - SAINT

07-05-2009

Greffe

Dénomination **Institut Jules-Destrée**
 Forme juridique **ASBL**
 Siège **RUE DU CHATEAU 3 b1 - 6032 CHARLEROI**
 N. d'entreprise **0406.517.102**
Objet de l'acte **Modification des statuts et renouvellement des administrateurs**

En date du 23 avril, l'Assemblée générale de l'Institut Destrée s'est réunie à Namur. Faisant suite à la décision du Conseil d'administration, prise ce même jour, elle a confirmé le transfert du siège social de Charleroi à Namur. Parallèlement, l'Assemblée a procédé au renouvellement de ses administrateurs et a nommé un commissaire aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

1. Modification des statuts (transfert du siège social)

L'Assemblée générale a approuvé la décision de transfert du siège social, dans les conditions particulières de majorité (quorum de deux-tiers des membres présents ou représentés et une majorité des deux-tiers des voix), de Charleroi à Namur.

Le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est remplacé par les dispositions suivantes:

"L'association porte le nom d'Institut Jules-Destrée. Son siège social est fixé 9, Avenue Louis Huart, B 5000 Namur (Wallonie). Celui-ci s'inscrit dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Le siège peut être transféré dans tout autre lieu de la Wallonie."

2. Renouvellement des administrateurs

L'Assemblée générale de l'Institut Destrée a renouvelé le mandat de ses administrateurs et a accepté la demande de démission d'Alberto Gabbiadini, domicilié 35A, 7D, Quai Saint Léonard, 4000 Liège, né à Nembro (Italie), le 25 décembre 1926 de son mandat d'administrateur et lui donne décharge.

Par décision de l'Assemblée générale du 23 avril 2009, le Conseil d'administration de l'Institut Destrée est composé de :

Jacques Brassinne de La Buisnière, docteur en sciences politique, domicilié à 12, rue du Bon Dieu Cauwère, 5032 Bossière, né à Ixelles, le 7 septembre 1929

Philippe Busquin, député européen, domicilié à 22, place du Petit Moulin 22, 7181 Feluy, né le 6 janvier 1941

Anne-Marie Corbisier, députée wallonne, domiciliée à 20, rue des Eglantines 20, 6110 Montigny-le-Tilleul, née à Gosselies, le 24 juin 1947

Jean-Louis Dethier, consultant, domicilié à 16, avenue du Bois Becquet, 1300 Wavre, né à Ixelles, le 26 octobre 1947

Paul Ficheroulle, député wallon, domicilié à 12, place de Transvaal 12, à 6010 Couillet, né à Lobbes, le 26 juillet 1956

André Grognart, professeur de lettres, domicilié à 63, avenue de la Citadelle, 5100 Jambes, né à Namur, le 5 novembre 1953

Jean-Pol Hiemaux, fonctionnaire à la Région wallonne, domicilié à 21, rue de l'Orjo 21, 5100 Jambes, né à Namur, le 19 juillet 1957

Jean-François Husson, économiste, domicilié à 40, avenue de la Dame, 5100 Namur, né à Namur, le 31 janvier 1966

Jacques Lanotte, fonctionnaire à la Province du Hainaut, domicilié à 34, rue Nestor Bal, 6032 Charleroi, né à Micheroux, le 7 avril 1947

Jean-Pierre Lemaître, économiste, domicilié à 42, avenue des Clos, 1348 Louvain-la-Neuve, né à Uccle, le 10 juillet 1946

Micheline Libon, docteur en Histoire, domiciliée à 22, rue Neuve, 5100 Naninne, née à Antheit, le 6 janvier 1938

Pierre-Jean Lorens, directeur du Développement durable, de la Prospective à la Région Nord-Pas de Calais, domicilié à 51, rue du Maréchal Foch, 59110 La Madeleine (France), né à Lyon (France), le 26 mars 1961

La gestion journalière de l'Institut Jules-Destrée est confiée à Philippe Destatte, domicilié à 34, sur les Roches, 5563 Hour-en-Famenne, né à Charleroi, le 28 octobre 1954.

La représentation de l'association en justice est, à défaut du président, assurée par le directeur général de l'Institut Jules-Destrée, Philippe Destatte.

Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de la gestion journalière sont signés, à moins d'une délégation spéciale du Conseil d'administration, par deux personnes parmi M.M. Jacques Brassinne de La Buisnière, président, Philippe Destatte, directeur, et Jacques Lanotte, trésorier, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard de tiers.

3. Désignation du commissaire

L'Assemblée générale a approuvé la désignation aux fonctions de commissaire pour une durée de trois ans (exercice comptable 2008, 2009 et 2010), de la société civile Christophe Remon & Co SPRL représentée par Christophe Remon, réviseur d'entreprises. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2010.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2009 - Annexes du Moniteur belge

Philippe Destatte
directeur général